

Ateliers et cours publics
Tarifs 2018 – 2019

Adultes

| Nombre de cours semaine | Tarif/an | Tarif/trimestre |
|----------------------------|----------|-----------------|
| 1 cours | 250 € | 110 € |
| 2 cours | 450 € | 190 € |
| 3 cours 520 € | 250 € | |

**Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux,
jeunes -26 ans***

| Nombre cours/semaine | Tarif/an | Tarif/trimestre |
|----------------------|----------|-----------------|
| 1 cours | 120 € | 45 € |
| 2 cours | 150 € | 55 € |
| 3 cours | 170 € | 65 € |

Enfants**

| Nombre cours/semaine | Tarif/an | Tarif/trimestre |
|------------------------------|----------|-----------------|
| 1 cours | 190 € | 75 € |
| Dès le 2 ^e enfant | 175 € | 68 € |

Stages

| Pau Stages art : 5 ½ journées | Tarbes Stages modelage : 2 jours |
|----------------------------------|---|
| Adultes : 100 € | Adultes : 200 € |
| Adhérents : 90 € | Adhérents : 150 € |
| Enfants** : 80 € | Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, jeune -26 ans* : 100 € |
| Enfants adhérents** : 70 € | |

* Tarif appliqué sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois.

** Tarif appliqué pour tout enfant mineur au jour de l'inscription.

Les modalités de paiement

Cours et ateliers

Les cours et ateliers peuvent être réglés à l'année (en fractionné ou en une seule fois), ou au trimestre ; en chèque ou en espèces.

Inscription annuelle

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué avant le 26 octobre 2018 ; et le deuxième versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2018.

Inscription au trimestre

Le paiement du trimestre se fait en une seule fois avant le 15 du mois constituant le 1^{er} mois du trimestre ; à savoir le 15 octobre 2018, le 15 janvier 2019 et le 15 avril 2019.

Résiliation

Les inscriptions à un atelier ou à un cours peuvent être résiliées par écrit ; impérativement avant le 3^e cours de l'année, dans le cas d'une inscription annuelle ; et avant le 2^e cours du trimestre. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement. Les droits d'inscription sont dus quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers.

Stages

Règlement des stages

Les inscriptions à un stage se règlent en totalité, par chèque ou espèces, avant le début du stage. Le prix des stages inclut le matériel nécessaire à la pratique artistique (exception faite de la tenue adaptée demandée).

Annulation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 72 heures avant le début du stage. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.